

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 novembre 2019

RELATIF À LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ET À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE - (N° 2274)

Adopté

AMENDEMENT

N° CD1790

présenté par
Mme Kerbarh, rapporteure

ARTICLE 8

À la première phrase de l'alinéa 77, substituer aux mots :

« l'éco-organisme passe »

les mots :

« les éco-organismes passent ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.